

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 15 novembre 2011**  
**à 20 Heures 30**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 15 novembre 2011 à 20 Heures 30, sous la présidence de Monsieur ABEL Jean-Pierre, Maire.

**PRESENTS** : MM. COLL. BRUNET. Mmes MARTIN. CHENAULT. GARCIA. MM. ARTAUD. FAYOS. ROSELL B. ROSELL S. VINCENT.

**ABSENTS** : Mr INGLES donne procuration à Mr BRUNET  
Mme FABRE. MM. ESPEUT.SOLA.

**Secrétaire de séance** : Madame Véronique CHENAULT

**Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04 octobre 2011 :**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu du Conseil Municipal du 04 octobre 2011.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - n'émet aucune observation au compte rendu du 04 octobre 2011.

**1. Marchés Publics.**

**a) Location de deux engins de déneigement :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été lancée pour la location de deux engins de déneigement pour une durée de trois ans afin de permettre le déneigement sur la Commune.

Le coût prévisionnel est estimé à

- pour le premier engin : 14 000€HT/an
- pour le deuxième engin : 12 000€HT/an

La procédure a été adaptée à cette consultation : procédure adaptée prévue dans le cadre de l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

Compte tenu du montant prévisionnel de l'opération, la publicité a été la suivante :

- ∞ Portail acheteur public (dématérialisation : [www.lindependant-legales.com](http://www.lindependant-legales.com))
- ∞ Journal d'annonces légales : INDEPENDANT.

Par ailleurs, la réception des plis s'est effectuée par voie papier.

**Dossiers retirés :**

Six Sociétés ont retiré le dossier de consultation par voie dématérialisée avec l'intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier :

Ets Arnaud Noël, CFE, Rectif 15000, Europe Service, Polygone Auto, Sarl Daga Mercedes-Benz.

Une Société a retiré le dossier de consultation par voie papier : Espace Occasion - Monsieur Jacques Bataille.

Date limite de réception des offres : 14 octobre 2011 à 12 heures 00 au plus tard.

### Dossiers déposés :

Quatre Sociétés ont répondu à la consultation dans les délais :

- ✓ Euro location – Aurillac
- ✓ Dauphiné Poids Lourds - Saint Egrève
- ✓ Espace Occasion – Enveitg
- ✓ Ets Arnaud SARL – Ur

Le 17 octobre 2011, une réunion a eu lieu en présence de :

- Monsieur le Maire,
- Messieurs Galté, Secrétaire Général des Services et Ingères, Responsable Garage.

Monsieur le Maire a procédé à l'ouverture et à l'examen des offres reçues en réponse à l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 03 octobre 2011.

Malgré le caractère incomplet des dossiers de certaines Sociétés, Monsieur le Maire a considéré tous les dossiers recevables.

S'agissant des offres, Monsieur le Maire a indiqué pour chaque Société la proposition en HT, les caractéristiques des véhicules et le délai d'intervention. (tableau joint).

A l'issue de cette ouverture, après examen et analyse détaillée des offres, Monsieur le Maire a noté et classé les offres selon les critères énoncés ci-dessous avec la pondération suivante : (tableau joint) :

Critère 1 : Prix	40%
Critère 2 : Valeur technique	30%
Critère 3 : Délai d'intervention	30%

Au vu de la note proposée à chacun des candidats dont l'offre a été examinée et du classement des offres, Monsieur le Maire a constaté que l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre de la Société Espace Occasion – Monsieur Bataille.

Monsieur le Maire a décidé d'attribuer le marché à ladite Société.

#### ▪ **Montant de la proposition retenue :**

##### Premier engin :

1 <sup>ère</sup> année :	9 000.00€
2 <sup>ème</sup> année :	8 500.00€
3 <sup>ème</sup> année :	8 000.00€

##### Deuxième engin :

1 <sup>ère</sup> année :	6 000.00€
2 <sup>ème</sup> année :	5 500.00€
3 <sup>ème</sup> année :	5 500.00€

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver son avis et sa décision comme détaillés ci-dessus et de l'autoriser à signer le marché avec la Société attributaire ci-dessus désignée ainsi que tous les actes afférents au marché.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **APPROUVE** l'avis et la décision de Monsieur le Maire comme détaillés ci-dessus et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec l'attributaire ci-dessus désigné ainsi que tous les actes afférents au marché.

**b) Location de navette(s) avec chauffeur pour le transport de personnes vers et au départ de la station de ski de Bolquère/Pyrénées 2000 pour les saisons d'hiver 2011/2012-2012/2013-2013/2014 :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été lancée pour la location de navette(s) avec chauffeur pour le transport de personnes vers et au départ de la station de ski de Bolquère/Pyrénées 2000 pour les saisons d'hiver 2011/2012-2012/2013-2013/2014.

La prestation comprend d'une part, la desserte interne de la Commune (prestation centrale) et d'autre part, une desserte externe et varie en fonction des périodes de vacances scolaires.

Le coût prévisionnel est estimé à 50 000€TTC.

La procédure a été adaptée à cette consultation : procédure adaptée prévue dans le cadre de l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

Compte tenu du montant prévisionnel de l'opération, la publicité a été la suivante :

- ∞ Portail acheteur public (dématérialisation : [www.lindependant-legales.com](http://www.lindependant-legales.com))
- ∞ Journal d'annonces légales : INDEPENDANT.

Par ailleurs, la réception des plis s'est effectuée par voie papier.

**Dossiers retirés :**

Deux Sociétés ont retiré le dossier de consultation par voie dématérialisée avec l'intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier : Sarl Montagne et Transports, Odicars.

Une Société a retiré le dossier de consultation pour information ou recherche seulement : Citycab 66.

Date limite de réception des offres : mercredi 09 novembre 2011 à 16 heures 00

**Dossiers déposés :**

Deux Sociétés ont répondu à la consultation dans les délais :

- ✓ Montagne et Transports - La Ilagonne
- ✓ Odicars - Narbonne Plage

Le 14 novembre 2011, une réunion a eu lieu en présence de :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur Jackie Coll, Adjoint au Maire,
- Monsieur Gilles Galté, Secrétaire Général des Services,
- Madame Sabine Battaglino, Directrice de l'Office de Tourisme,
- Monsieur le Receveur Municipal.

Monsieur le Maire a procédé à l'ouverture et à l'examen des offres reçues en réponse à l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 26 octobre 2011.

Monsieur le Maire a considéré tous les dossiers recevables.

S'agissant des offres, Monsieur le Maire a indiqué pour chaque Société les prix unitaires et les prix globaux proposés par chaque Société. (Tableau joint).

A l'issue de cette ouverture, après examen et analyse détaillée des offres, Monsieur le Maire a noté et classé les offres selon les critères énoncés ci-dessous avec la pondération suivante : (tableau joint) :

Critère 1 : Prix de la prestation :	70%
Critère 2 : Valeur technique au regard du mémoire technique fourni par le candidat	30%

Au vu de la note proposée à chacun des candidats dont l'offre a été examinée et du classement des offres, Monsieur le Maire a constaté que l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre de la Société Montagne et Transports.

Monsieur le Maire a décidé d'attribuer le marché à ladite Société.

▪ **Montant de la proposition retenue :**

**Prestations hors vacances scolaires :**

**Prix unitaire TTC**

*Prestation normale :	285€
*Renfort weekend :	325€

**Prestations vacances scolaires :**

**Prix unitaire TTC**

*Prestation normale :	650€
*1/2 journée prestations complémentaires :	165€
*Option 2 :	165€

En revanche, l'option 1 relative au trajet à la demande : départ Office de Tourisme Pyrénées 2000 à 17 heures 30 - Arrivée Les Airelles Font-Romeu, le Conseil Municipal - 7 voix contre, 5 voix pour - n'a pas retenue cette dernière qui était tarifée à 60€.

De plus, s'agissant de l'option 2 : à la vacation : Soirées du 24/12/2011 au 01/01/2012 inclus et Soirées du 11/02/2012 au 26/02/2012 inclus : Départ Salle Polyvalente Bolquère à 20 heures 30 - Arrivée Office de Tourisme Pyrénées 2000 - Départ Office de Tourisme Pyrénées 2000 à 23 h 30 - Arrivée Salle Polyvalente Bolquère, il a été évoqué la possibilité de faire participer le client en fonction des demandes pour les prestations commerçants.

Après réflexion et débat, le Conseil Municipal - a retenu l'option 2 pour les Soirées énoncées ci-dessus sans demander une participation au client pour les manifestations organisées par la Commune.

**2. Finances.**

**a) Décision modificative n°2 - Budget Eau :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de prendre une délibération afin d'effectuer un transfert de compte à compte suivant la décision modificative n°2.

Article	F/I	D/R	Désignation	Montant
2762	I	D	Transfert droit à déduction TVA	+ 1€
2318	I	D	Travaux	- 1€

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DONNE** son accord pour effectuer la décision modificative n°2 sur le Budget Eau Assainissement 2011.

**b) Décision modificative n°2 - Budget Communal :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de prendre une délibération afin d'effectuer un transfert de compte à compte suivant la décision modificative n°2.

Article	F/I	D/R	Désignation	Montant
2313/119	I	D	Construction hangar à bois	+ 20 000€
1322/111	I	R	Subventions Région Construction chaufferie bois	+ 107 359€
1323/111	I	R	Subventions Département Construction chaufferie bois	+ 80 282€
1328/111	I	R	Subventions Ademe Construction chaufferie bois	+ 107 359€
2313/111	I	D	Construction chaufferie bois	+ 295 000€
2313	I	D	Travaux divers	- 20 000€

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DONNE** son accord pour effectuer la décision modificative n°2 sur le Budget Communal 2011.

**c) Décision modificative n°1 - Budget Déchèterie :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de prendre une délibération afin d'effectuer un transfert de compte à compte suivant la décision modificative n°1.

Article	F/I	D/R	Désignation	Montant
611	I	D	Prestations de services	+ 23 700€
2315	I	D	Immo en cours	- 23 700€
021	I	R	Virement de la section de fonctionnement	- 23 700€
023	F	D	Virement à la section d'investissement	- 23 700€

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DONNE** son accord pour effectuer la décision modificative n°1 sur le Budget Déchèterie 2011.

**3. Agences Postales Communales :**

**a) Agence Postale Communale Pyrénées 2000 : Avenant à la convention :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que la Commune a conclu une convention avec la Poste en date du 28 octobre 2005 relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale de Pyrénées 2000.

A ce jour, la Direction de la Poste a adressé un avenant à la convention dont les modifications apportées sont les suivantes :

1. L'Observatoire national de la présence postale a validé le nouveau montant de l'indemnité compensatrice mensuelle versée aux Agences Postales Communales. Ce montant est fixé à 950€ par mois au lieu de 900€/mois.
2. Par ailleurs, le retrait d'espèces sur le compte courant postal du titulaire est passé à 350€ par période de 7 jours au lieu de 300€.
3. De plus, les heures d'ouverture imposées précédemment sont supprimées. Les Communes déterminent les jours et horaires d'ouverture après en avoir informé la poste, de manière à satisfaire les besoins de la clientèle et à assurer dans des conditions satisfaisantes la continuité du Service Public.

4. La poste prend également en charge les frais de communications téléphoniques relatifs à l'utilisation des terminaux de paiement électroniques dans le cadre de l'Agence Postale Communale.

Après avoir exposé les modalités de l'avenant citées ci-dessus, Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'Assemblée sur les modifications apportées à la convention et demande au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant relatif à l'organisation de l'Agence Postale Communale de Pyrénées 2000.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DONNE** son accord pour l'avenant à la convention relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale de Pyrénées 2000 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant.

**b) Agence Postale Communale Bolquère Village : Avenant à la convention :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que la Commune a conclu une convention avec la Poste en date du 31 octobre 2007 relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale de Bolquère/Village.

A ce jour, la Direction de la Poste a adressé un avenant à la convention dont les modifications apportées sont les suivantes :

1. L'Observatoire national de la présence postale a validé le nouveau montant de l'indemnité compensatrice mensuelle versée aux Agences Postales Communales. Ce montant est fixé à 950€ par mois au lieu de 900€/mois.
2. Par ailleurs, le retrait d'espèces sur le compte courant postal du titulaire est passé à 350€ par période de 7 jours au lieu de 300€.
3. De plus, les heures d'ouverture imposées précédemment sont supprimées. Les Communes déterminent les jours et horaires d'ouverture après en avoir informé la poste, de manière à satisfaire les besoins de la clientèle et à assurer dans des conditions satisfaisantes la continuité du Service Public.
4. La poste prend également en charge les frais de communications téléphoniques relatifs à l'utilisation des terminaux de paiement électroniques dans le cadre de l'Agence Postale Communale.

Après avoir exposé les modalités de l'avenant citées ci-dessus, Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'Assemblée sur les modifications apportées à la convention et demande au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant relatif à l'organisation de l'Agence Postale Communale de Bolquère/Village.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DONNE** son accord pour l'avenant à la convention relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale de Bolquère/Village et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant.

**4. Urbanisme :**

**a) Contentieux SARL Nordika/Commune de Bolquère :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SARL Nordika a introduit un recours contre l'autorisation d'urbanisme PC 066.020.11 D0005 afin de défendre ses intérêts.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose de solliciter les Services du Cabinet d'Avocats COURRECH et ASSOCIES demeurant à TOULOUSE.

Vote : Unanimité.

**b) Création d'une servitude de passage piétons/véhicules parcelle AB333 au profit de la parcelle AB331 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'acquisition de la parcelle AB333 approuvée lors du Conseil municipal du 28 avril 2011, il avait été demandé d'autoriser la constitution d'une servitude de passage piéton et routier au profit de la parcelle AB331.

Monsieur le Maire indique que l'étude de Maître Ponsaillé a souligné le fait que celle-ci n'existait pas mais que sur le terrain le passage existe.

Il convient donc aujourd'hui de régulariser cette situation.

S'agissant des dimensions de cette servitude, il est proposé une largeur de 3 m sur 31 m de long, son implantation sera conforme au plan annexé. L'axe central devra correspondre au milieu de l'accès portail à la parcelle AB331.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la création de cette servitude et de l'autoriser à signer l'acte notarié correspondant.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **AUTORISE** la création de cette servitude et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

**5. Personnel : Ouverture de postes :**

**a) Ouverture poste Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> Classe au 15 novembre 2011 :**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que suite à un avancement de grade par ancienneté, un agent va être promu au 15 novembre 2011.

Afin de le nommer, il y a lieu d'ouvrir un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe au 15 novembre 2011 et de fermer simultanément le poste vacant d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à cette promotion.

Vote : Unanimité.

**b) Ouverture de postes :**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de créer trois postes d'Adjoint Technique Contractuel (pour la surveillance du parking au pied des pistes de ski) à temps complet à compter du 17 décembre 2011 au 18 mars 2012.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à ces créations de postes.

Vote : Unanimité.

**c) Ouverture de poste :**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à compter du 31 décembre 2011.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à cette création.

Vote : Unanimité.

**d) Ouverture de poste :**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il serait souhaitable de créer un poste d'Adjoint Technique contractuel à temps complet, à compter du 02 Novembre 2012 pour deux mois afin de remplacer un agent en maladie à l'école.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à cette création.

Vote : Unanimité.

**e) Ouverture de postes :**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique contractuel à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour un an en renfort aux services techniques.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à la création de postes.

Vote : Unanimité.

**f) Ouverture de poste :**

Dans le cadre des CUI (anciennement CAE passerelle), Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il y a la possibilité d'embaucher un jeune âgé de 16 à 25 ans qui connaît des difficultés d'accès au marché du travail. Cette embauche est subventionnée à hauteur de 70% d'un smic brut de 20 heures. Il précise que cette dernière peut être effective au 1<sup>er</sup> décembre 2011 pour une période de 6 mois.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à cette ouverture de poste.

Vote : Unanimité.

**6. Affaires scolaires :**

**a) Atelier théâtre en périscolaire à l'école :**

La parole est donnée à Madame Véronique Chenault, Conseillère Municipale, afin qu'elle présente ce point.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à l'initiative de la Commission Ecole et avec le soutien de l'APEB et du Directeur de l'Ecole Communale, un atelier d'expression théâtrale destiné aux enfants de l'école a été mis en place depuis le 7 novembre dernier à raison d'une séance par semaine sur le temps périscolaire dans l'enceinte de l'école.



Il s'agit de créer au travers de l'accueil périscolaire, un environnement permettant à l'enfant de vivre des moments de détente, de convivialité, mais aussi d'éducation et d'apprentissage.

Cette activité sera assurée par Mme MARBESY, auto entrepreneur, domiciliée à Font-Romeu. Cette personne interviendra sur 30 heures à raison de 20€ de l'heure pour la partie Mairie. (l'APEB verse un complément de 5€ de l'heure).

Compte tenu que cette personne intervient en tant que prestataire de service pour la Mairie, il est possible de lui verser des vacations.

Aussi, Monsieur le Maire propose de verser à cette dernière les prestations en trois fois :

1) Novembre/décembre :	12 séances x 20€ =	240€
2) Janvier/février :	6 séances x 20€ =	120€
3) Mars/avril/mai :	12 séances x 20€ =	240€
<b>Soit un total de :</b>	<b>30 séances</b>	<b><u>600€TTC</u></b>

Cette somme sera prévue sur le Budget 2012.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'activité théâtre en périscolaire.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DONNE** son accord quant à la mise en place d'une activité théâtre en périscolaire et **ACCEPTE** la proposition sur les prestations à verser à l'intervenante.

#### **b) Prise en charge de la crèche et du centre de loisirs de La Cabanasse par le Conseil Syndical du SIS :**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que le Conseil Syndical du SIS a décidé suite à la demande du SIVM de Mont Louis de prendre en charge la crèche et le centre de loisirs de la Cabanasse à compter du 01 janvier 2012, de transférer au SIS l'ensemble du personnel, le contrat enfance et toutes les aides afférentes, la gestion et les investissements, d'accepter par anticipation l'intégration de la Commune dans la compétence 4 : gestion de la crèche de la Cabanasse.

Au vu de ces données, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer quant à l'intégration de la Commune dans la compétence 4 : gestion de la crèche de la Cabanasse ainsi qu'à la modification des statuts du SIS.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DONNE** son accord quant à l'intégration de la Commune dans la compétence 4 : gestion de la crèche de la Cabanasse ainsi qu'à la modification des statuts du SIS.

#### **7. Divers. Affichage et Communication Electronique :**

Ce point n'a pas été abordé. Il sera procédé à l'examen lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**8. Urbanisme.** Proposition d'acquisition de la parcelle A1251 par la SARL Nordika :

Ce point avait déjà été délibéré lors de la séance du Conseil Municipal du 21 juin 2011. L'information sera donnée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**9. Nacelle.** Location nacelle :

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il serait souhaitable de louer une nacelle afin d'entretenir l'éclairage public ainsi que la pose des guirlandes et banderoles pour l'année 2012.

La S.A.R.L FABELEC a adressé une proposition de location portant 30 jours échelonnés sur une année pour un montant de 3.946.80€TTC.

Le tarif journée est de 110€HT soit 131.56€TTC.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur la proposition de location d'un montant de 3946.80€TTC à raison de 30 jours/an.

Vote : Unanimité.

**10. ONF.** Inscription à l'état d'assiette d'une coupe d'affouage :

Messieurs Jackie Coll et Serge Rossell quittent la séance du Conseil Municipal du fait qu'ils sont garants solidaires.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de prendre connaissance du projet d'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2012 proposé par l'ONF des coupes suivantes :

- ∞ Chablis : unité de gestion 5.1, 5.2, 6.1
- ∞ Amélioration : unités de gestion 14.2, 28.3, 32.2, 32.3
- ∞ Régénération unités de gestion 31.1, 32.1.

De plus, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les garants solidaires restent les mêmes à savoir : Messieurs Jackie Coll, Michel Inglès et Serge ROSSELL.

Ce dernier demande aux membres présents de se prononcer sur le projet d'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2012 proposé par l'ONF ainsi que sur les garants solidaires.

Vote : Unanimité.

Messieurs Jackie Coll et Serge Rossell réintègrent la séance du Conseil Municipal.

**11. Sport et loisirs.** Partenariat USAP Sang et Or :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition de partenariat USAP Sang et Or. Il a été pris en considération nos besoins et nos objectifs de communication.

Aussi, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il a été établi une proposition pour une banderole tribune VAQUER à gauche sortie des joueurs.

La proposition est la suivante :

∞ 1 banderole TRIBUNE VAQUER	3 420.00€HT
∞ Frais techniques	580.00€HT
∞ Soit un budget saison 2011/2012 de	<b>4 000.00€HT</b>

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **ACCEPTE** cette proposition.

## SEANCE LEVEE A 22 HEURES 00

Jean-Pierre ABEL Maire	Jean-Pierre INGLES Adjoint Procuration à J.L BRUNET	Jackie COLL Adjoint
Françoise MARTIN Adjointe	Jean-Louis BRUNET Adjoint	Véronique CHENAULT Conseillère Municipale
Joëlle GARCIA Conseillère Municipale	Claude FAYOS Conseiller Municipal	Bernard ROSELL Conseiller Municipal
Daniel SOLA Conseiller Municipal	Jean-Yves ARTAUD Conseiller Municipal	Serge ROSSELL Conseiller Municipal
Laurence FABRE Conseillère Municipale	Philippe ESPEUT Conseiller Municipal	Thierry VINCENT Conseiller Municipal

